

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Jean-Marc DEVISE, Président de la CCI locale de l'ARTOIS et à Monsieur Alain LEFEBVRE, Directeur Général de PORTS DE LILLE,

A l'effet de signer et accomplir les formalités se rapportant :

- Au contrat d'apport d'affaires à signer entre les concessions des Ports de Lille et du Port de Béthune-Beuvry,
- A la convention de mandat relative aux prestations de manutention à signer entre les concessions des Ports de Lille et du Port de Béthune-Beuvry.

M. Jean-Marc DEVISE sera signataire des conventions pour la concession de Béthune-Beuvry.

M. Alain LEFEBRE sera signataire des conventions pour la concession des Ports de Lille.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 22 avril 2020

**Philippe HOURDAIN**

